



## Commune de DISSAY

### Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2011

L'an deux mille onze, le 30 juin à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur REMBLIER Louis, Maire.

**PRESENTS** : Monsieur Gérard ANDRE, Madame Françoise DEBIN, Monsieur Michel FRANCOIS, Madame Annick PLUMEREAU, Monsieur François ARANDA, Monsieur Pierre BREMOND, Monsieur Damien AUBRION, Madame Annie LEGRAND, Monsieur Dominique LUSSEAU, Monsieur Carlos FERREIRA, Monsieur Aymeric DUVAL, Monsieur Sébastien PERE, Monsieur Olivier POUZET, Monsieur Jean-Claude RICHARD, Madame Marie-France ROBIN, Madame Sophie SEGUIN, Monsieur Jean Marie THEBAULT.

**POUVOIRS** : Madame Marie-France DUBOIS représentée par Monsieur Sébastien PERE, Madame Arlette BRISON représentée par Monsieur Michel FRANCOIS, Madame Denise KARAGUITCHEFF représentée par Madame Annick PLUMEREAU

**Absente**: Mme Véronique PELOQUIN

M Aymeric DUVAL a été élu secrétaire de séance.

### Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 19 mai 2011

L'assemblée n'ayant aucune remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **Délibération n°01/2011-06-30 : Avis sur le schéma d départemental de coopération intercommunale soumis à concertation**

Suite à la réunion organisée le 02 mai 2011 par le Préfet à destination des représentants des communautés de Communes et d'Agglomération, un schéma départemental de coopération intercommunale a été présenté.

Ce projet doit servir de référence pour élaborer la nouvelle carte intercommunale qui sera en vigueur dans quelques années.

Dans le cadre de celui-ci, chaque commune doit donner son avis dans les 3 mois suivants sa présentation.

Considérant que la Commune de DISSAY, membre depuis 1992, de la Communauté de Communes du Val Vert du Clain entérine que le fait communautaire dans son périmètre et son organisation actuelle en fédérant et en faisant émerger un véritable bassin de vie entre Poitiers et Châtellerauld lui a permis de bénéficier par les moyens mutualisés mis en place de services performants et de qualité qu'elle n'aurait pas pu financer seule, tout en maintenant son identité propre d'origine rurale.

Considérant que les compétences transférées à la Communauté de Communes du Val Vert du Clain dans les domaines de l'économie, de l'aménagement, de la petite enfance, du maintien à domicile des personnes âgées, de la voirie et de la culture sont exercées de façon performante au niveau communautaire ; qu'il est envisageable de transférer d'autres compétences.

Considérant que la Commune de Beaumont appartient à part entière au bassin de vie constitué par les 6 Communes de la Communauté de Communes du Val Vert du Clain et qu'elle en constitue un élément indissociable car indispensable ; que la Commune de Beaumont a toujours contribué de façon très active et positive au développement et au fonctionnement de la Communauté de Communes du Val Vert du Clain.

Considérant que la Commune de DISSAY adhère pleinement à la politique de partenariat de la Communauté de Communes du Val Vert du Clain en matière de partage de services avec les collectivités territoriales voisines.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité :

- contre le projet préfectoral de schéma départemental de coopération intercommunale en tant qu'il disjoint la Commune de BEAUMONT de la Communauté de Communes du Val Vert du Clain et qu'il fusionne les cinq autres Communes avec le Mirebalais, le Lencloîtrais et le Neuvilleois ;
- Réitère sa volonté de rester dans les limites du périmètre actuel, limites qui répondent aux orientations fixées par la loi précitée.

### **Délibération n°02/2011-06-30 : Modification de la délibération relative aux tarifs des centres de Loisirs**

Suite à la délibération du 19 mai 2011, il convient de dissocier les tarifs appliqués pour le centre de Loisirs sans Hébergements de PUYGREMIER mais également les tarifs de l'accueil Jeunes.

#### **Centre de Loisirs de PUYGREMIER journée y compris gouter**

<b>QF1 moins de 249</b>	<b>2,10</b>
<b>QF2 de 250 à 399</b>	<b>3,70</b>
<b>QF3 de 400 à 549</b>	<b>5,25</b>
<b>QF4 de 550 à 699</b>	<b>6,80</b>
<b>QF5 de 700 à 1000</b>	<b>9,45</b>
<b>QF6 supérieur à 1000</b>	<b>11,50</b>

#### **Accueil Jeunes séjour court/semaine**

<b>QF1 moins de 249</b>	<b>50,00</b>
<b>QF2 de 250 à 399</b>	<b>60,00</b>
<b>QF3 de 400 à 549</b>	<b>70,00</b>
<b>QF4 de 550 à 699</b>	<b>80,00</b>
<b>QF5 de 700 à 1000</b>	<b>100,00</b>
<b>QF6 supérieur à 1000</b>	<b>150,00</b>

Une cotisation obligatoire de 15 € à l'année est demandée lors de l'inscription à l'accueil Jeunes. Les mercredis, samedis et journées de vacances scolaires sans activité particulière ne seront pas facturés.

**Délibération votée à l'unanimité.**

### **Délibération n°03/2011-06-30 : Approbation du rapport annuel sur l'assainissement collectif et sur l'assainissement non collectif**

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée délibérante le rapport annuel de l'assainissement collectif et celui sur l'assainissement non collectif conformément à l'article L-2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve ce rapport dont un exemplaire sera annexé à la présente délibération.

### **Délibération n°04/2011-06-30 : Dommage éclairage Pu blic-Acceptation de la procédure de remboursement**

Suite aux dégradations commises par un administré contre le centre technique municipal, le tribunal de Grande Instance de Poitiers a rendu son jugement et a déterminé une composition pénale à l'encontre de l'auteur de l'infraction.

Ce dernier doit verser à la commune la somme de 1218.43 € dans un délai de 10 mois.

Le Conseil Municipal doit prendre acte de cette décision et donner l'autorisation à la trésorerie d'encaisser au nom de la commune les sommes correspondantes.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cet échelonnement de paiement et donne l'autorisation à la trésorerie d'encaisser la recette correspondante sur le budget communal.

### **Délibération n°05/2011-06-30 : Modification du tableau des effectifs**

Suite à l'arrivée du nouveau responsable des services techniques et à la refonte du grade de contrôleur, il convient de modifier le tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte le tableau des effectifs tel que ci-dessous :

**Tableau des emplois au 30-06-2011**

<b>GRADES</b>	<b>SERVICES</b>
Attaché - 35/35°	Non pourvu
Rédacteur-35/35°	DGS
Rédacteur-35/35°	DGA
Adjoint administratif 2ème classe - 35/35°	Service Accueil Etat Civil Archives
Adjoint administratif 2ème classe - 19/35°	Services Etat civil Election Accueil
Adjoint administratif Princip 1°CI - 35/35°	Service urbanisme
Adjoint administratif 2ème classe - 35/35°	Service comptabilité Investissement
Adjoint administratif 1ère classe - 35/35°	Service personnel
Adjoint administratif 2ème classe - 35/35°	Service comptabilité fonctionnement, accueil , CCAS
<b>TECHNIQUE</b>	
Technicien 35/35°	Responsable du service technique
Adjoint technique 1ère classe 35/35°	Service espace s verts
Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Service espace s verts
Agent de maîtrise principal 35/35°	Service bâtiment
Adjoint technique 1ère classe 35/35°	Service espace s verts
Agent maîtrise - 35/35°	Service bâtiment
Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Service polyva lent
Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Service polyva lent
Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Service polyva lent
Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Service espace s verts

**ECOLEES ET DIVERS**

Adjoint d'animation 2ème classe- 35/35°	Service animation
Adjoint technique 2ème classe - 16/35°	Surveillance cantine, bibliothèque école
Adjoint technique 2ème classe - 20/35°	Aide service cantine, garderie
Adjoint technique 2ème classe - 27H30/35°	Aide service cantine, entretien bâtiment, garderie
Adjoint technique 2ème classe - 28/35°	Entretien bâtiment, cantine maternelle, transport scolaire
Adjoint technique 2ème classe - 34/35°	Entretien bâtiment maternelle, transport scolaire
Adjoint technique 2ème classe - 32/35°	Garderie, entretien bâtiments
Adjoint technique 2ème classe - 18/35	Garderie, médiathèque
Adjoint technique 2ème classe - 32/35°	Service cantine, entretien bâtiments
Adjoint technique 2ème classe - 34/35°	Service cuisine centrale, entretien bâtiments
Adjoint technique 2ème classe - 35/35°	Service cuisine centrale
Adjoint technique 2ème classe 30/35°	Ecole maternelle
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 35/35°	Cuisine centrale, garderie
Agent maîtrise 35/35°	Non pourvu
ATSEM 1ère Classe - 34/35°	Service de l'école maternelle
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe – 30/35 <sup>ème</sup>	Service de l'école maternelle
ATSEM 2° CI - 30/35°	Non pourvu
ATSEM 1ère CI - 30/35°	Service de l'école maternelle
ATSEM principal 2ème classe 35/35	Service de l'école maternelle, médiathèque

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Délibération n°06/2011-06-30 : Convention mise à disposition de PUYGREMIER**

Le Conseil Municipal doit donner l'autorisation à Monsieur Le Maire de signer la convention de mise à disposition gratuite du centre de Puygremier au collège Camille GUERIN de Vouneuil sur Vienne :

le lundi 12 septembre, le jeudi 15 septembre, le lundi 19 septembre, le jeudi 22 septembre et le lundi 26 septembre 2011. Le diner sera facturé au collège au tarif de 3.30 € par enfant selon le tarif appliqué au dernier quotient familial conformément à la délibération prise le 19 mai 2011.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Délibération n°07/2011-06-30 : Avenant contrat SPA**

Suite au courrier de la Société Protectrice des Animaux reçu le 30 mai 2011, cette association nous informe de l'augmentation de ces tarifs qui s'effectuera en deux temps :

Tarifs fourrière assurés par la SPA de POITIERS, pour animaux non repris :

Type d'animal	Tarif journalier	Tarif global-10 jours de fourrière
Chien	5.00 €	50,00 €
Chat	2.50 €	25.00 €
Chaton de moins de 5 mois	1.80 €	18.00 €
N.A.C	1.00 €	10.00 €

Tarifs fourrière au 01/01/2012

Type d'animal	Tarif journalier	Tarif global-10 jours de fourrière
Chien	6.00 €	60,00 €

Chat	3.00 €	30.00 €
Chaton de moins de 5 mois	2.30 €	23.00 €
N.A.C	1.50 €	15.00 €

Le Conseil municipal doit se prononcer sur ces modifications tarifaires et signer l'avenant correspondant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Délibération n°08/2011-06-30 : Signature de la maîtrise d'œuvre avec le SIVEER pour les travaux AEP et d'assainissement pour les travaux de la Bélardière**

Le conseil municipal avait validé en assemblée le fait que le SIVEER soit maître d'œuvre sur l'ensemble des marchés de travaux d'assainissement et d'eau potable (AEP).

Dés lors, la délibération concernant la maîtrise d'œuvre des travaux de la Bélardière n'a pas été prise.

Néanmoins, il est tout de même nécessaire de prendre une délibération à ce sujet.

Le conseil doit donc accepter de signer l'acte d'engagement concernant la maîtrise d'œuvre des travaux de la Bélardière s'élevant aux sommes suivantes :

Signature maîtrise d'œuvre travaux AEP 3 300.00 € HT soit 3946.80 € TTC

Signature maîtrise d'œuvre travaux assainissement 1600.00 € HT soit 1913.60 € TTC.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Délibération n°09/2011-06-30 : Signature de la maîtrise d'œuvre avec le SIVEER pour le renforcement AEP rue du trait de la Charbonnière**

Le conseil municipal avait validé en assemblée le fait que le SIVEER soit maître d'œuvre sur l'ensemble des marchés de travaux d'assainissement et d'eau potable (AEP).

Dés lors, la délibération concernant la maîtrise d'œuvre des travaux du Trait de la Charbonnière n'a pas été prise.

Néanmoins, il est tout de même nécessaire de prendre une délibération à ce sujet.

Le conseil doit donc accepter de signer l'acte d'engagement concernant la maîtrise d'œuvre du Trait de la Charbonnière s'élevant aux sommes suivantes :

Signature maîtrise d'œuvre travaux AEP 6 000.00 € ht soit 7176.00€ TTC.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Délibération n°10/2011-06-30 : Modification de la délibération relative au Village retraite**

Suite à la délibération du 17 juin 2009 relative au projet de village retraite rue des Bouleaux, quelques modifications ont été apportées.

Les conventions proposées ont été étudiées et revues.

Le Conseil Municipal doit donner son accord pour céder à l'euro symbolique un terrain à la société LOGIPARC qui construira en contrepartie 12 maisons individuelles dans le cadre d'un village retraite. La gestion sera assurée par cette dernière et la municipalité aura le choix de l'attribution des logements.

En cas de décision favorable du Conseil, la délibération sera donc soumise au Conseil d'Administration de LOGIPARC courant juillet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de céder à l'euro symbolique un terrain rue des Bouleaux dans le cadre du projet de Village retraite énoncé ci-dessus.

**Délibération n°11/2011-06-30 : Signature de l'avenant n°2011-01 à la convention d'objectifs et de financements ATLAS 2008-2010 avec la CAF**

Le Conseil Municipal doit donner l'autorisation à Monsieur Le Maire de signer l'avenant n°1 relatif **à la convention d'objectifs et de financements ATLAS 2008-2010 avec la CAF** concernant les accueils périscolaires et l'accueil jeunes.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer ces conventions.

**Délibération n°12/2011-06-30 : Acceptation de paiement par chèques vacances**

Le Conseil municipal doit donner l'autorisation à Monsieur le Maire d'accepter le paiement par chèques vacances des séjours en ALSH et des activités organisées par l'accueil jeunes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce mode de paiement pour les prestations énoncées ci-dessus.

**Compte-rendu des commissions**

**Intervention de Monsieur Louis REMBLIER, Maire :**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'une décision du maire a été prise pour procéder à un virement de crédit, sur le budget Assainissement 2011, par le biais de décision modificative n°2011-03 comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES		FONCTIONNEMENT DEPENSES	
022- Dépenses imprévues	- 2 569.35 €	C/2156- Matériel spécifique d'exploitation	+ 2 569.35 €

Monsieur Le Maire annonce que le droit de chasse dont la commune est propriétaire ne sera pas cédé à un particulier. Etant donné la législation et la non-continuité des terres de la commune assujetties à la chasse, ce droit de chasse sera étudié lors du prochain conseil municipal.

**Intervention de Monsieur Gérard ANDRE, Maire-Adjoint aux Finances et à Intercommunalité :**

Concernant le conseil communautaire, Monsieur ANDRE fait part à l'assemblée du planning de déroulement du SCOT. Ce dernier devrait s'achever en 2014.

Une procédure est en cours pour la gestion des déchets. Un courrier est adressé à chaque entreprise pour l'explication du paiement de cette nouvelle taxe.

**Intervention de Madame Françoise DEBIN, Maire-Adjointe à l'Environnement et au Cadre de Vie :**

Madame DEBIN informe l'assemblée de l'absence de réseau de gaz au rond point de la Bélardière. Les branchements seront à installer.

Concernant les travaux du trait de la Charbonnière, une réunion est programmée mercredi 6 juillet.

Madame DEBIN annonce que 454 questionnaires relatifs au PLU ont été retournés en mairie.

La présentation du bilan de ces questionnaires aura lieu le mardi 5 juillet à 20h30.

Madame DEBIN rappelle que la labellisation des clubs sportifs sera étudiée en commission Sport de la communauté de communes du Val Vert du Clain.

La prochaine réunion du PLH est prévue le 13 septembre prochain.

## **Intervention de Monsieur Michel FRANCOIS, Maire-Adjoint à la Communication et à la Citoyenneté**

Monsieur FRANCOIS rend hommage à Monsieur Jean-Marie PARATTE, maire de Buxerolles et conseiller général, disparu accidentellement.

Monsieur FRANCOIS fait un compte-rendu du Conseil Communal des Jeunes (CCJ) des 11 et 29 juin dernier :

- les activités se précisent. Elles seront validées en conseil municipal de septembre ou d'octobre. Les projets choisis devront tenir compte des travaux à réaliser en régie et des subventions sollicitées auprès de la CAF.
- le prochain CCJ a lieu le 3 septembre.

Monsieur FRANCOIS fait un compte-rendu de la commission communication du 15 et 27 juin dernier :

- le prochain « Dissay Les Echos » sera un numéro très riche en sujets, qui aura demandé une préparation assez lourde, la parution aura lieu pendant l'été,
- la commission travaille sur l'actualisation du site internet, qui nécessite un appui plus conséquent des ressources humaines internes, les élus ne pouvant à eux seuls assumer l'intégralité de cette charge. Il est également prévu le recours à des prestataires extérieurs pour y intégrer des reportages vidéos ou audios,
- le panneau lumineux devrait être installé fin juillet.

## **Madame Annick PLUMEREAU, Maire-Adjointe à l'Education et aux Solidarités :**

Madame PLUMEREAU informe l'assemblée des effectifs scolaires :

-183 élèves, soit 7 classes pour l'école élémentaire Paule Emile Victor.

-132 élèves, soit 5 classes pour l'école maternelle Tony Lainé.

Madame PLUMEREAU fait le point sur les dates de rentrées scolaires, à savoir :

-le 5 septembre : rentrée des petits et des grands,

-le 6 septembre : rentrée des petits et des grands,

-le 8 septembre : rentrée des moyens.

L'assistante sociale (Madame DANDLER) est remplacée par Madame GONCALVEZ. Cette dernière sera présentée le 7 juillet prochain et prendra ses fonctions en septembre.

Il est indispensable de prendre rendez-vous auprès de la Maison Départementale de Solidarité (05.49.00.43.49).

Madame PLUMEREAU informe de l'achat du mobilier du local d'urgence (892 €).

Madame PLUMEREAU fait part à l'assemblée des remerciements des directeurs concernant la fête des écoles.

Concernant le plan canicule, Madame PLUMEREAU indique que les personnes concernées, ne se sont toujours pas inscrites.

## **Intervention de Monsieur BREMOND, Maire-Adjoint à l'Animation et la Vie Associative :**

Monsieur BREMOND informe l'assemblée que la médiathèque met en place pour l'année scolaire 2011-2012 un partenariat avec les écoles : Tony Lainé : visites de classes à la médiathèque ; Paul-Emile Victor interventions auprès de plusieurs classes sur le thème du voyage.

Concernant le camping municipal, Monsieur BREMOND fait part des travaux qui ont été effectués, à savoir : la peinture du local de l'accueil, la mise en route d'un logiciel (avec réservations en ligne) et mise en place d'un espace déchets...  
Pour le mois de juin, 337 nuitées ont été comptabilisées contre 144 en juin 2010.

Monsieur BREMOND rappelle que le 1<sup>er</sup> juillet à la salle polyvalente aura lieu une initiation au cirque pour les enfants, suivie d'un spectacle à 21h : la messagerie Tarabuste (par la fatale compagnie).

### **Questions diverses**

#### **Intervention de Madame Marie-France ROBIN, conseillère municipale**

Madame ROBIN souligne le problème des nuisances sonores du camping sis rue du Parc. Monsieur BREMOND va demander aux agents du camping de préciser aux campeurs les règles imposées par le règlement.

#### **Intervention de Jean-Claude RICHARD, conseiller municipal**

Monsieur RICHARD demande la signalisation d'une place handicapée devant la place de l'église.

### **Rappel de dates**

Monsieur Le Maire fait le point sur plusieurs dates.

1<sup>er</sup> juillet : commission du personnel,

7 juillet : entretien pour le poste RH,

13 juillet : défilés, feux d'artifices et spectacles,

14 juillet : rassemblement à 11h devant la mairie, défilé aux monuments aux morts avec dépôt de gerbes, et à 11h30 vin d'honneur à l'école Paule Emile Victor.

10 septembre : forum des associations et accueil des nouveaux habitants.

15 septembre : réunion PLU

Le prochain conseil municipal aura lieu le 22 septembre à 20h30.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h00.